

Gland, le 8 novembre 2024

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 novembre 2024

Présidence : Mme Ahimara Buffat

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 69 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'une campagne de communication image;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

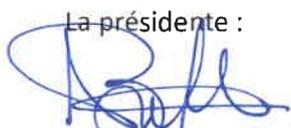
d'accepter l'amendement présenté par la Municipalité représentant une diminution du montant du crédit d'investissement demandé de CHF 145'000.-;

- I. de refuser le préavis municipal n° 69 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'une campagne de communication image ainsi amendé;
- II. de ne pas accorder à la Municipalité le crédit d'investissement de CHF ~~395'000.-~~ 250'000.-;
- III. de ne pas autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF ~~395'000.-~~ 250'000.-.

Conformément aux articles 162 et ss LEP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :

Ahimara Buffat



La secrétaire :

Karine Teixeira Ferreira